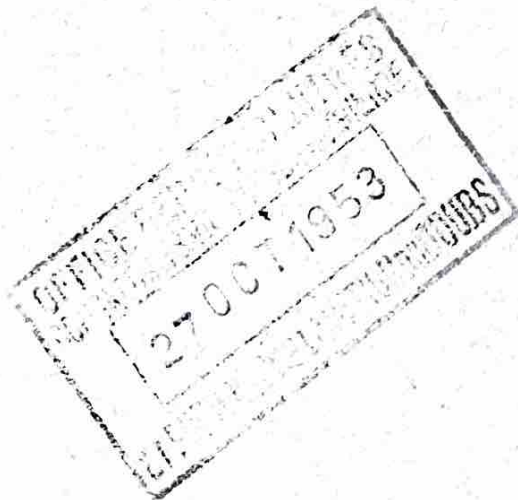


M. *me V^e Maximann Simone* demeurant à *Valentigney*

déclare avoir reçu la carte n° *1702* de combattant
Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée, en applica-
tion de la Loi n°49/418 du 25 Mars 1949,

A *Valentigney* le *24. 10.* 19*53*
signature :



M. Maximann

DECISION N° 492

Le Préfet du Doubs, Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre,

Vu la Loi N° 49/418 du 25 Mars 1949 relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

Vu le Décret n°50/358 du 21 Mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49/418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

Vu le décret de codification n° 51/470 du 24 avril 1951 et notamment son article 260,

Vu l'arrêté en date du 20 Novembre 1952 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

Vu les demandes présentées par les intéressés

Vu l'avis de la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du Doubs,

DECIDE

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent:

M. MAZIMANN Louis (Posthume)

Fait à BESANCON, le 19 OCT. 1953

Pour le Préfet
Président de l'Office Départemental
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre
Le Secrétaire Général,

Le Secrétaire Général,

DEPARTEMENTAL
COMBATTANT DU DOUBS
Arrivée le 21.2.47
N° 1036
Départ le
N°

Dossier No 1036
Pièce No 1

Départ: Doubs

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE NATIONAL
DES

ANCIENS COMBATTANTS
ET

VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): MAZIMANN
PRÉNOMS (2): Louis
Pseudos (3):
Situation de famille: Marié 3 enfants
Profession: Ferblantier
Nationalité: Française
Adresse actuelle: Rue du Doubs 26 à Valentigney

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940): Démobilisé en Août 1940

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération: Homologation au réseau O.C.M. en instance

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates): Artisan ferblantier jusqu'au 21 Avril 1944

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Entré dans la résistance en Mars 1943 affilié au réseau O.C.M.

& BUMSKASTER César - sous les ordres du capitaine FOUILLETTE et du chef de groupe COULON Georges. Parachutages d'armes et explosifs sur le terrain d'Ecot. Récupération et entretien des armes.

Arrêté le 21 Avril 1944. Interné à Belfort , Compiègne. Déporté
à Dachau, Allach, Buchenwald, Fisenach, Schonebeck. Décédé le

15 Mars 1945

CERTIFIÉ EXACT :

A Valentigney, le 6 Février 1947.

Signature _____

sinon nazivamo

COPIE

République Française

N° 1.016.00400

CARTE DE DEPORTE RESISTANT

Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Titulaire : MAZIMANN Louis

Né le 1^{er} Avril 1904 à Bondeval (Doubs)

Domicile:

Interné du 21 Avril 1944 au 19 Juin 1944

Déporté du 20 Juin 1944 au 15 Mars 1945

Carte établie le 21 Juin 1950

Le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Re-
cherches

P.O. Le Chef du Bureau des
Déportés

Le Titulaire,

Signé illisible.

CARTE DELIVREE

A UN

AYANT CAUSE

DOSSIER INSTRUIT PAR LA
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES
DE LA GUERRE DE : DIJON

Carte délivrée en qualité d'ayant cause à:

Nom : MAZIMANN

Prénoms: Simone

Adresse: 4 Rue de Franche-Comté, VALENTIGNEY (Doubs)

Degré de parenté avec le déporté: conjoint.

La présente carte, lorsqu'elle est délivrée au déporté lui-même, vaut autorisation du port de la médaille de la déportation et de l'inter-nement pour faits de résistance.

Pour copie certifiée conforme

VALENTIGNEY, le 20/9/53. Copie certifiée conforme à l'original

Pour le Maire Le Secrétaire Général des A. C. et V. G.

L'Adjoint,



OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

Hôtel des Invalides

2ème Sous-Direction
6ème Bureau

Combattants Volontaires *5.933*
de la Résistance

JM/OC

P.J. : 1 dossier 6 pièces.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la demande d'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance présentée par Mme Vve MAZIMANN Simone, demeurant 26, rue du Doubs à VALENTIGNEY (Doubs) concernant son époux M. Louis MAZIMANN.

Je vous prie de bien vouloir instruire cette demande conformément aux instructions contenues dans ma circulaire B-1242 du 23 juin 1950.

P. Le Directeur de l'Office National

Le Directeur-Adjoint *MH*

P.O. Le Chef de Bureau

Pour Copie Certifiée conforme à l'Original:

PARIS, le 23 FEVR 1951.

Le Directeur de l'Office National
à

Monsieur le Préfet, Président de
l'Office départemental des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre
3, Place Jean Cornet
BESANCON (Doubs)



COMITE

N°

ERE DES ANCIENS
ET VICTIMES DE GUERRE

PIÈCE N° 1036

" MORT POUR LA FRANCE "

PIÈCE N°

Service Central de l'Etat Civil
des Successions et des Sépultures
Militaires

AVIS OFFICIEL DE DECES N° 547.572
(Document à remettre à la Famille)

Le Service Central de l'Etat civil des Successions et
des Sépultures Militaires est avisé du Décès de:

Nom: MAZIMANN

Prénoms: Louis

Date et lieu de naissance: 1er avril 1904 à BONDEVAL 'Doubs'

N° Mle "

Grade Maréchal des Logis.

Corps: Forces Françaises de l'Intérieur.

Date du Décès: 15 MARS 1945 à SCHONEBECK (Allemagne)

Causes du décès: "

Lieu d'inhumation "

Adresse de la famille: a VALENTIGNEY (Doubs)

Destinataire:

M; le Maire de VALENTIGNEY

Paris, le 10 Mai 1946
37, rue de Bellechasse VII°

L'Intendant Général,
Chef du Service et Par son Ordre:

Signé Illisible.

Pour Copie Certifiée conforme à l'Original:
VALENTIGNEY, le

Le Maire:

Pour le Maire,

L'Adjoint



COMITE
N° 44

FEDERATION REGIONALE F.F.I.
de FRANCHE-COMTE

1036
3

A T T E S T A T I O N

Dossier No
Pièce No

Je soussigné MAURIN Jean, Charles, Albert, Colonel
d'Infanterie, ex-Cdt. de la Sous-Région D.2. des F.F.I.,
certifie que :

Monsieur MAZIMANN Louis

Né le : 1er Avril 1904 à Bondeval

a fait partie des organisations de résistance militaire du
Doubs : Réseau O.C.M.

du Mars 1943 au 21 Avril 1944

qu'il a été régulièrement mobilisé comme F.F.I.

du au

et qu'il a ~~pris-part-à~~ : été arrêté par la Gestapo le
21 Avril 1944. Transféré à Belfort, Compiègne et déporté
à Dachau, Allach, Buchenwald, Eisenach, Schönebeck

Décédé le 15 Mars 1945

En foi de quoi nous lui avons délivré l'attestation
ci-dessus pour reconnaître sa qualité de Combattant volontai-
re de la Résistance selon les conditions fixées par la Loi
N° 46.1056 du 15 MAI 1946.



Annexe à Modèle N° 1 (Circulaire n° 050 T.L.B. 594 du 7.11.46)
s d'arrestation, internement ou déportation :

Date de l'arrestation : 21 Avril 1944

Dossier No 1036
Pièce No 24

A quel endroit et dans quelles conditions : à Valentigney par la Gestapo et la
Mairie à la suite d'un parachutage

Interné à : Relfort - Compiègne

Déporté à : Dachau - Allach - Buchenwald - Eismann. Schönebuch

Situation dans le camp où a eu lieu l'internement : travaux forcés

Libéré le dans quelles conditions

ou décédé le : 15 Mars 1945 à Schönebuch

ou disparu le :

Rentré le

Certifié exact

A Valentigney le 5 Février 1947

Signature

Simone Wajimany

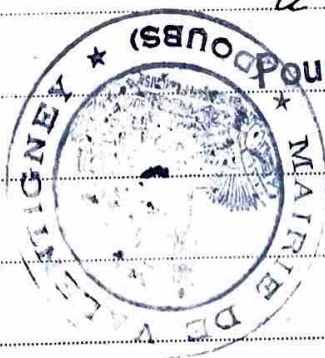
MAIRIE
de
VALENTIGNEY
(DOUBS)

Pièce No 5
CERTIFICAT

Valentigney, le 5 février 1947

Nous soussigné Maire de Valentigney
certifions que Monsieur Maximian Louis
domicilié à Valentigney, déporté politique
le 21 Août 1944 en Allemagne, n'a pas
reparu à son domicile.

En foi de quoi le présent
certificat lui a été délivré pour valoir ce
que de droit.



[Handwritten signature in blue ink]



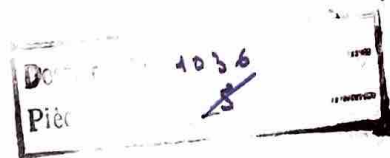
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES
DÉPORTÉS
INTERNÉS



RÉSISTANTS & PATRIOTES



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS
2-4, RUE DE LA PRÉFECTURE - BESANÇON
TÉL. 34.35
C. C. P. DIJON 829.04



CERTIFICAT DE DEPORTATION

Je soussigné Paul BAVEREL, Président de la Fédération
des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes du Doubs,
certifie que :

M. onsieur MAZIMANN Louis

Né le 14 avril 1904 à Bondeval

a été déporté pour faits qualifiés de résistance

le 17 Juin 1944 et libéré le décédé

Fait à Besançon le 14-2-47



DOSSIER N° 1036
OFFICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE.
3 place Jean Cornet, B E S A N C O N - (Doubs)

26 Rue du Doubs 26

24 SEPT. 1953

6^{eme} bureau
Ref : n°

Le Secrétaire Général,
à

Dossier n° 1036

Mme Hazimann

26 rue du Doubs à Valentigney
s/c de M. le Maire

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de
carte du Combattant Volontaire de la Résistance, j'ai l'honneur de vous
prier de bien vouloir joindre à la présente note, les pièces suivantes :

- Copie de la Carte de Déporté Résistant n° 1.0160.0400
attribuée à votre mari.

(Dernière réclamation).

953
Veuillez agréer, Madame,
mes salutations distinguées.

l'assurance de mes sentiments.

VIBRATTE



9 Janvier

51

6ème
R.T. 45

DOSSIER N° 1036._

à Madame Veuve MAZIMANN Louis
26 Rue du Doubs 26
à VALENTIGNEY
(Doubs)

Madame ,

Afin de me permettre de compléter le dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance que vous avez formulée au nom de votre mari, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en me retour - nant la présente, me faire parvenir le plus tôt possible, les pièces suivantes :

1° - Une copie certifiée conforme de sa carte de déporté ou interné résistant N° I.016.00400, qui vous a été délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en application de la Loi du 6 Aout 1948.

2°.- La déclaration sur l'honneur d'Ayant-cause ci-jointe, après l'avoir dûment signée.

Dans cette attente ,veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L. VIBRATTE

OFFICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE.
3 place Jean Cornet, B E S A N C O N - (Doubs)

Besançon ,le 18.3.1952

6^{eme} bureau
Ref : n° 487

Le Secrétaire Général,
a

DOSSIER N° 1.036

Mr.
Madame Veuve MAZIMANN Louis
26 Rue du Doubs
VALENTIGNEY

3^{eme} demande

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir joindre à la présente note, les pièces suivantes :

et me les adresser avant le 25 mars 1952.

- une copie certifiée conforme de la carte de déporté résistant (carte rouge) N° 1016.00400 de votre mari.

Veuillez agréer, Madame ,
mes sentiments distingués.

l'assurance de mes senti-

L.VIBRATTE

14 Septembre

50

6eme
R.T. 3498

à

Madame Veuve HAZIMANN Louis

26 Rue du Doubs

à VALENTIGNEY (Doubs)

Madame ,

Pour me permettre de compléter le dossier de demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance que vous avez formulée au nom de votre mari, à titre d'Ayant-cause, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir joindre à la présente note les pièces suivantes :

1°- La copie certifiée conforme de sa carte de déporté ou interné résistant N° 1016.00400, qui vous a été délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en application de la Loi du 6 Aout 1948.

2°- La déclaration sur l'honneur d'Ayant-cause ci-jointe, après l'avoir dûment signée.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.